

ASSEMBLEE NATIONALE

23 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 52

État B**Mission "Action extérieure de l'Etat"**

« Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		4 185 862
Rayonnement culturel et scientifique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		1 039 768
Français à l'étranger et étrangers en France <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		2 162 641
TOTAUX	0	7 388 271
SOLDE	-7 388 271	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 682 500 € le plafond de la mission « Action extérieure de l'État ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 320 500 € sur le programme « Action de la France en Europe et dans le monde », action 02 « action européenne », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 100 000 € sur le programme « Action de la France en Europe et dans le monde », action 03 « régulation de la mondialisation », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 6 000 € sur le programme « Rayonnement culturel et scientifique », action 02 « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 256 000 € sur le programme « Rayonnement culturel et scientifique », action 04 « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités ».

2) Une minoration de crédits destinée à gager les dépenses au titre du plan d'urgence pour les banlieues répartie de la manière suivante :

- 4 606 362 € sur le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » ;
- 1 301 768 € sur le programme « Rayonnement culturel et scientifique » ;
- 2 162 641 € sur le programme « Français à l'étranger et étrangers en France ».